



Préavis de la Municipalité concernant les comptes et la gestion pour 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre préavis concernant les comptes et la gestion pour 2019. Ce préavis est accompagné des comptes par ordre administratif, du bilan comparé et du tableau des dépenses d'investissement. L'exercice 2019 boucle avec un bénéfice net de CHF 74'505.67.

Le montant des investissements est de CHF 594'646.75 pour l'année 2019. La quotité de la dette brute se situe fin 2019 à 195% (200% en 2018).

Le total des amortissements du patrimoine administratif se monte à CHF 142'918.95, comprenant les amortissements obligatoires habituels de CHF 99'990.-- et l'amortissement de la réfection du chemin des Jorats et de la Vyneuve, à cela on peut ajouter l'amortissement du changement de chauffage à l'Hôtel des Trois-Coeurs (+ CHF 99'638.50) ainsi qu'un amortissement de CHF 150'000.-- du patrimoine financier, compte 9123.2 "Bâtiment des bureaux administratifs".

Les commentaires ci-dessous accompagnent les comptes annexés pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastère :

Gestion, Administration générale et finances, Claude Languetin, syndic

La population est de 496 habitants au 31 décembre 2019, en augmentation de 27 unités. Le va-et-vient des habitants de notre village est toujours continu. D'une manière générale, nous avons eu la bonne surprise de recevoir plus d'impôts que prévus (+ CHF 258'118.--). Finalement, même avec l'habitude, il nous est difficile de maîtriser la situation. Cette augmentation est principalement venue de versements d'arriérés par l'administration cantonale des impôts, mais ce n'est pas sans conséquences. La valeur du point d'impôts est en nette augmentation, il passe de CHF 9'570.-- à CHF 11'9969.-- et a une incidence sur la péréquation, notamment la facture sociale (+ CHF 51'176.--), la réforme policière (+ CHF 6'942.--) et finalement une diminution (- CHF 37'554.--) de la péréquation directe.

Les taux d'intérêts en vigueur sont toujours bas (0,82% en moyenne) et bloqués sur plusieurs années, les prêts LIM (CHF 256'906.70 et les emprunts (CHF 4'454'490.--). sont en forte diminution de part des amortissements annuels fixes. Les liquidités disponibles correspondent aux diverses dépenses prévues à l'assainissement de la Rue du Collège et pourront également être utilisées pour certaines dépenses prévues (achat d'un tracteur par exemple). La somme de CHF 220'372.26 sur le compte 9102.3 "BR-Compte Ep sociétaire" correspond au montant réservé pour un éventuel remboursement de la PCi cantonale+diverses cautions de locations d'alpages et diverses dépenses imprévues.

Les garanties et la quote-part aux engagements vis-à-vis de l'AscoVaBaNo se montent à CHF 527'527.--. La somme acceptée par le Conseil communal de cautionnement étant de CHF 1'000'000.--, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter ces garanties n'étant pas activées.

Les montants des postes « **5 Instruction publique et cultes** » sont quasi l'équivalent du budget, la maîtrise des coûts de l'Etablissement scolaire AscoVaBaNo (cptes 51.352+51.352.1) se confirme.

Alpages et forêts, Guy Reymond, municipal

Cptes. 31.423 et 31.465 locations et participation de tiers

Le premier compte comprend les locations de terrains, jardins et droits de superficie (CHF 5185.-). Le second compte est l'indemnité pour l'antenne du Criblet (+ CHF 1380.- dès 2019).

Cptes. 321. 3142 et 321.3143 Entretien et Construction de chemins forestiers.

Le compte 3142 comprend, par ordre d'importance, les coûts de l'entretien des chemins forestiers par l'équipe du triage (renvois d'eau en particulier), l'épavage des bords de chemins et des pistes par une entreprise privée. Les réfections des chemins des Jorats et La Vyneuve en 2019 sont sur le compte d'investissement No 9141.15.3 (CHF 42'928.95 à charge de la Commune après déduction des subventions). L'investissement a été amorti intégralement sur 2019 en prenant la somme sur le fonds de réserve « général » 9282.0.

Cptes. 321.... Forêts

L'année 2019 se caractérise par une diminution importante des interventions de coupes dans nos forêts ; pratiquement que des interventions de chablis (bois renversés et bostrichés). Vu le prix de vente très bas, nous avons exploité le strict nécessaire. Les frais de façonnage, d'exploitation mécanisée et débardage ne représentent

qu'environ le tiers du budget ou des frais 2018 (– CHF 150'000.- environ). De même les montants encaissés pour la vente des bois de service, bois de feu sont 2/3 plus faibles qu'en 2018 ou budgeté (– CHF 107'000.- environ). Les subventions de l'Etat sont, par contre, plus élevées que budgetées, soit >CHF 70'000.- pour chablis, coupe sur pâturages boisés 2018 et pour les soins cultureux (env. CHF 28'500.-) et CHF 34'883.50 pour une subvention particulière, soit la création d'un îlot de sénescence (îlot de vieux bois pour 50 ans) de env. 12 ha. Ce dernier montant a été attribué à un fonds de réserve « forêt » No 9282.1.

La participation de la Commune de Vaulion au poste de garde forestier du Triage des Auges (321.3144.3) se monte à CHF 34'500.- environ, soit 52% du coût total du triage.

Dans le compte 321.3146, le montant est principalement celui de la cotisation à la Forestière.

Le montant dépensé sur le compte 321.3148 «Accueil en forêt» comprend la pose d'une installation photovoltaïque au refuge (CHF 4'200.-) le matériel (achat de chêne, sciage, matériel divers) pour les réfections des passerelles, marches au chemin nature du 900^{ème} et pour l'aménagement de l'étang de la Creuse (à venir).

Au final le déficit du compte "forêts 2019" se monte à CHF 41'000.- environ (CHF 48'000.- en moyenne 2016-2018).

Cptes. 322....Alpages

Le montant de CHF 26'793.- dépensé pour l'entretien des alpages (compte 322.314) comprend pour les grands postes: du matériel pour les clôtures du périmètre des alpages, le travail de l'auxiliaire à l'employé communal et du Triage des Auges pour ces clôtures, aménagements en eau, réparation de toits, changement des volets au Cerney, assainissement de la Doline sur Maisons-Doubles ou encore les réparations au chalet de la Dent suite à la foudre.

Le cpt 322.465 "participation de tiers" comprend entre-autre la participation financière pour l'antenne de la Dent, ainsi que le versement de l'ECA pour les dégâts de la foudre au chalet de la Dent.

Au final le compte "alpage" est bénéficiaire de CHF 87'631.55, ce qui permet d'assumer en partie les annuités des investissements importants effectués sur les alpages et le travail de l'employé communal.

Les investissements pour la Busine et le projet Sagnette+Maisons Doubles figurent aux comptes de bilan 9123.5 et 9123.7 ; un acompte de subvention AF de CHF 55'000.- pour la Busine est déjà déduit.

Bâtiments, Madeleine Guyon, municipale

Cpte 35 Bâtiments communaux

Au compte général 350 charges, augmentation par rapport au budget de CHF 77'711.24 la différence est due pour le compte 351.332 amortissement extraordinaire.

Augmentation des revenus par rapport au budget de CHF 8'476.40, différence due essentiellement du compte 352.439 remboursement de tiers et recettes diverses.

Cpte 350 Bâtiments compte général

Cpte 350.318 Assurance ECA pour les cibleries et la Mobilière des bâtiments.

Cpte 351 Auberge communale

Augmentation des charges de CHF 92'600.80 par rapport au budget

Augmentation des revenus de CHF 1'125.40

Cpte 351.311 Pas d'achat de matériel en 2019

Cpte 351.312 Pas d'achat de mazout, le montant de CHF 8'165.10 correspond à la consommation du gaz suite à la pose de la nouvelle chaudière. A noter que le tenancier reverse une somme pour le chauffage et eau chaude dans le compte 351.645 participation de tiers

Cpte 351.314 Différence de CHF 3'485.50 due essentiellement à la réfection complète de la façade qui n'était pas prévue. (CHF 11'023.60 Allenbach peinture). Refacturation au tenancier pour les vidanges du séparateur de graisse (CHF 1'1139.95 + 1'185.45)

Cpte 351.332 Amortissement du nouveau chauffage

Cpte 351.423 Locations de la grande salle en légère baisse.

Cpte 351.465 Versement du tenancier pour le chauffage, l'eau chaude, le séparateur de graisse, le nettoyage et dégraissage des installations des ventilations.

Cpte 352 Collège

Diminution des charges de CHF 2'176.96 par rapport au budget

Augmentation des revenus de CHF 6'008.75 par rapport au budget

Cpte 352.309 Facturation par le service du logement de l'Etat (DFIRE) pour le chauffage CHF 4'565.40 et de l'électricité CHF 798.90

Cpte 352.312 Combustible mazout

Cpte 352.314 Budget tenu, entretien courant et pas de grosse panne

Cpte 352.439 Versement de l'ASCOVABANO pour la location du réfectoire de la cure (chauffage+ EU CHF 4565.40, électricité CHF 798.90, électricité porta cabine CHF 2'300.00, changer le frigo CHF 1310.00 et pose d'un tableau interactif CHF 1034.45).

Cpte 353 Maison de commune

Diminution des charges de CHF 8303.85 par rapport au budget

Budget des revenus tenu

Cpte 353.312 Electricité

Cpte 353.314 Pas de travaux effectués soit une différence par rapport au budget de CHF 4'295.35

Cpte 353.315 Entretien de l'installation de l'hypromat, pas de grosse panne, soit une différence par rapport au budget de CHF 3'439.30

Cpte 353.411 Recettes pour l'hypromat en légère diminution

Cpte 353.423 Location des locaux pour le SDIS, CHF 10'800.00 et Triage, CHF 6'000.00.

Cpte 354 Eglise

Augmentation des charges de CHF 4'580.49

Cpte 354.312 Chauffage électrique

Cpte 354.314 Réfection d'une partie des façades et divers pour ferblanterie.

Cpte 355 Cantine

Diminution des charges de CHF 5127.65 par rapport au budget

Augmentation des revenus de CHF 1859.24

Cpte 355.314 Divers petits travaux de ferblanterie sur le toit.

Cpte 355.423 Locations des caravanes CHF 3'095.00 (pour les habitants de Vaulion, par mois : voiture CHF 30.00, autre véhicule CHF 40.00 et pour les autres utilisateurs, par mois : voiture CHF 50.00 et autre véhicule CHF 60.00) et CHF 1'100.00 pour la location de la cantine.

Cpte 355.465 Refacturation de l'électricité pour les locations.

Cpte 359 Bâtiment des bureaux administratifs

Diminution des charges de CHF 805.59

Cpte 359.312 Combustible gaz

Compte 5 Instruction publique et Cultes

Budget tenu.

Compte 7 Sécurité Sociale

Augmentation des charges de CHF 22'356.75 par rapport au budget.

Cpte 71.352.3 Décompte final 2018 UAPE

Cpte 72.351.3 Différence supputée de la facture sociale pour 2019

Pour la Commune, la charge par habitant est de CHF 725.00

Les montants pour les comptes 71 sont donnés par l'ARAS (Agence régionale d'assurances sociales) et AJOVAL (Accueil de jour région Orbe, La Vallée) et pour les comptes 72, par l'Etat.

Pour les comptes 71.352.1 et 71.352.2, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour AJOVAL, 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ; pour l'UAPE, 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Le réseau AJOVAL, (accueil collectif préscolaire et accueil en milieu familial) compte 25 Communes pour la répartition des charges d'un montant de CHF 4'347'803.90 (heures consommées : 791'569 et habitants : 30'880). Pour la Commune de Vaulion, les heures consommées : 5'653 pour un montant de CHF 15'524.90 et habitants : 469 pour un montant de CHF 33'016.80, soit un total de CHF 48'541.70.

L'UAPE, (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) compte 8 Communes pour une répartition des charges de CHF 158'872.63 (heures consommées : 26'903 pour un montant de CHF 119'154.47 et habitants : 2'560 pour un montant de CHF 39'718.16. Pour la Commune de Vaulion, il n'y a eu seulement que 95 heures consommées pour un montant de CHF 420.76 et 469 habitants pour un montant de CHF 7'276.49, soit un total de CHF 7'697.25. L'UAPE du Môtier, qui accueille 24 élèves, a eu un excellent taux de remplissage en 2019. Il est toujours très difficile d'estimer le nombre d'élèves qui va utiliser la structure d'accueil et à quelle fréquence. De ce fait, pour 2019, le budget était surévalué.

Routes, déchetterie, cours d'eau, Claude Goy, municipal

Cpte. 43.3140 Routes

Entretien courant de nos routes et chemins, ainsi que la réalisation de la place vers le bâtiment communal au bas du village.

Cpte. 43.3142

Ce poste comprend les différents forfaits de déneigement Morez, Plâne, route principale du village et quelques secteurs privés hors forfait.

Cptes 43.3901 et 43.3905

Ces deux comptes ont été amortis lors du dernier exercice en 2017.

Cptes 43.3143 et 43.3905

La réfection complète de l'éclairage ruelle du collège se trouve au compte investissement.

Cptes 45.....

La majorité de ces comptes de charges ne s'équilibrent pas avec l'ensemble des revenus.

La Municipalité doit prendre des mesures afin de mieux gérer les apports de grandes quantités particulièrement aux postes 45318 transports 45.3192 déchets de bois 45.3195 déchets inertes.

356 Fontaines

Rien de spécial à signaler. Entretien courant

42 Service de l'Urbanisme

Mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire) communal et introduction de nouvelles données, cotisation à l'ASIT (Association pour le Système d'Information du Territoire).

46 Réseaux d'égouts, épuration

La consommation électrique à la STEP et aux STAP est stable.

Le réseau des canalisations n'a pas engendré de travaux.

Entretien courant de maintenance sur les stations de pompage de la Rousaz et des Maisons Neuves.

Plusieurs pannes consécutives ont engendré des frais importants pour la maintenance des fonctions de la STEP, soit :

- Dépannage d'urgence du surpresseur
- Remplacement du surpresseur défectueux
- Démontage complet et rebobinage des moteurs des vannes 1 et 2

Achat d'une pompe péristaltique pour les prélèvements des échantillons

La quantité des boues transportées et leur traitement à Orbe sont assez stables.

Dans l'ensemble et grâce à la vigilance et l'excellent travail de notre exploitant, les coûts d'exploitation sont stables. Pour l'équilibre du compte, un montant de CHF 33'788.30 a été attribué au fond de réserve et porté au bilan sous la rubrique 9280.1. Une augmentation des taxes ne sera pas envisagée pour l'instant.

65 Défense incendie

La participation communale au SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Vallorbe Région basée sur un montant maximum initialement prévu de CHF 36.-- par habitant se monte à CHF 33.-- pour l'exercice 2019.

81 Service des eaux

Achat de compteurs et de cadenas numérotés pour verrouiller les portillons des captages pour les fontaines du haut du village

La consommation électrique pour le fonctionnement de la pompe et des filtres UV du puits de pompage est stable.

Des travaux de génie civil et d'appareillage ont été nécessaires pour établir une nouvelle introduction d'eau potable à la rue de la Creuse 6 (ancienne forge).

Les frais d'analyses vont prendre l'ascenseur en 2020, suite à la mise en pratique des nouvelles normes cantonales.

Contrôle des hydrants selon contrat de maintenance avec la Maison Hinni.

En plus des maintenances usuelles du pompage et du filtre UV et suite à une panne, le démarreur de la pompe a dû être remplacé.

Les coûts d'exploitation sont relativement stables. Pour l'équilibre du compte, un montant de CHF 5'484.40 a été attribué au fond de réserve et porté au bilan sous la rubrique 9280.0. Une augmentation du prix de l'eau n'est pas envisagée pour l'instant.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- sur proposition de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

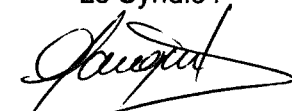
DECIDE

D'accepter le bénéfice de l'exercice 2019 de CHF 74'505.67

D'accepter la gestion de l'exercice 2019

Au nom de la municipalité

Le Syndic :


Claude Languetin



La Secrétaire :


Valérie Meyer

Vaulion, le 18 mai 2020